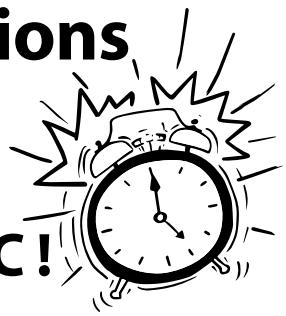




Salariés de france 3 régions

**vous avez 48 h
pour postuler dans votre ASC !**



SYNDICAT DE RÉSISTANCE

Vos Représentants du Personnel ont appris vendredi 30 novembre au matin qu'au prochain CSE du mercredi 5 décembre seront désignés les membres des **ASC : Activités Sociales et Culturelles**.

Le délai est court, très court

Voici l'extrait du courriel envoyé par le secrétaire du CSE réseau aux élus CSE et RP :

« *Lors du prochain CSE, le 5 décembre, les élus procèderont à la désignation : ■ des 23 président.e.s des commissions ASC d'antenne. — Il pourra s'agir d'élus du CSE ou de RP.*

■ des mandataires pour la gestion des 7 cantines du réseau régional. — Possibilité de désigner 2 mandataires par cantine. Il peut s'agir d'élus du CSE, de RP et de salariés non élus.

■ Pour rappel, les commissions ASC d'antenne seront composées d'un président et de 4 membres. »

« *Afin de connaître l'ensemble des candidats sur ces mandats, nous vous demandons de nous faire parvenir les candidatures avant mardi 4 décembre prochain en nous indiquant le mandat souhaité (président commission ASC locale, membre commission ASC locale, mandataire cantine) et l'antenne concernée.*

Nous vous rappelons la nécessité qu'il y a de disposer de membres de commissions ASC motivés, investis et disponibles, afin de pouvoir gérer et animer les activités sociales et culturelles au plus près des salariés dans les 23 antennes. »

« *...merci aux élus CSE et RP de se faire nos intermédiaires dans les antennes et de faire remonter les candidatures* »



Vous trouvez le délai trop court ? Nous aussi...

Pourquoi une telle méthode confidentielle ?

Pourquoi ne pas vous informer plus tôt ?

Pourquoi ne pas vous écrire directement ?

Pourquoi ne pas vous expliquer ce que seront ces ASC et de quels moyens elles disposeront ?

Nous n'avons pas les réponses à toutes ces interrogations malgré nos multiples questions dans vos antennes respectives aux élus du CSE en charge de cette organisation.

Nous tenons tout de même à vous informer et regrettons cette méthode bien cavalière.

Vos élus SUD relaieront vos candidatures d'ici le mardi 4 décembre.

Si vous êtes intéressés,

n'hésitez pas à nous contacter : syndicatsud@francetv.fr ou 07 51 69 60 26



Syndicat SUD Médias Télévision . 07 51 69 60 26 . syndicatsud@francetv.fr

Rejoignez-nous sur [twitter@syndicatsudftv](https://twitter.com/syndicatsudftv) et sur notre blog <http://syndicatsudftv.blogspot.fr/>